

Permis de chasse

		Saison 2016-2017 (note 1)	
		Résidents	Non-résidents
		(Taxes incluses)	
Caribou (note 2)		68,73 \$	376,35 \$ (note 3)
Cerf de Virginie (sauf l'île d'Anticosti)		55,49 \$	297,49\$
Cerf de Virginie sans bois (tirage au sort) (note 4)		55,49 \$	Permis réservé aux résidents
Cerf de Virginie sans bois premier abattage (tirage au sort) (note 4)		22,52 \$ (note 5)	Permis réservé aux résidents
Cerf de Virginie zone 20 (île d'Anticosti)		70,42 \$	380,87 \$
Cerf de Virginie sans bois zone 20 (île d'Anticosti)		36,90 \$	197,18 \$
Dindon sauvage (note 6)		34,65 \$	Permis réservé aux résidents
Orignal		73,30 \$	485,61 \$
Orignal , correction de zone (note 7)		9,01 \$	9,01 \$
Orignal (femelle adulte, tirage au sort) (note 4)		73,30 \$	Permis réservé aux résidents
Ours noir		52,65 \$	187,64 \$
Petit gibier	arme à feu, arbalète, arc et collet	24,23 \$	Permis réservé aux résidents
	arme à feu, arbalète et arc (sauf collet)	Permis réservé aux non-résidents	93,03 \$
Certains petits gibiers à l'aide d'un oiseau de proie (note 8)		17,59 \$	92,78 \$
Lièvre et lapin à queue blanche (collet)		20,83 \$	Permis réservé aux résidents
Grenouille		20,83 \$	Permis réservé aux résidents
Coût pour l'enregistrement d'un gros gibier ou d'un dindon sauvage		6,64 \$	6,64 \$

Permis de pêche

	Saison 2016-2017 (note 1)	
	Résidents	Non-résidents
	(Taxes incluses)	
Pêche sportive (sauf saumon atlantique)		
• moins de 65 ans	30,13 \$	77,61 \$
• 65 ans et plus	17,20 \$	
• 7 jours consécutifs	Permis réservé aux non-résidents	46,76 \$
• 3 jours consécutifs	12,41 \$	31,10 \$
• 1 jour	Permis réservé aux non-résidents	18,12 \$
• remise à l'eau obligatoire (note 9)	12,41 \$	30,42 \$
Pêche sportive du saumon atlantique		
• annuel	48,46 \$	155,50 \$
• 1 jour	21,13 \$	41,41 \$
• remise à l'eau obligatoire	21,13 \$	41,41 \$
Pêche à la lotte au lac Saint-Jean	21,68 \$	69,88 \$

Notes :

1. Les prix de vente des permis incluent la contribution versée à la Fondation de la faune du Québec, à l'exception du permis de chasse *Original correction de zone*, du permis de chasse *Cerf de Virginie sans bois 1^{er} abattage* et du permis de chasse *Certains petits gibiers à l'aide d'un oiseau de proie*.
 2. Il existe différents permis de chasse au caribou selon la période et la zone fréquentée.
 3. Il existe un permis de chasse au caribou pour *Non-résident canadien* au montant de 153,25\$.
 4. Un montant est exigé pour participer à un **tirage au sort**.
 5. Ce permis n'est valide que si son titulaire détient aussi le permis régulier correspondant.
 6. Ce permis peut être utilisé seulement par le titulaire d'une attestation qui confirme qu'il a réussi le cours sur la chasse au dindon sauvage.
 7. Ce permis peut être obtenu seulement lorsqu'une erreur s'est produite lors de l'inscription de la zone au moment de l'achat du permis initial de chasse à l'original et ce, **si les dates le permettent**.
 8. Ce permis s'obtient auprès d'une direction régionale de l'aménagement de la faune du Ministère. Ce permis n'est valide que si son titulaire détient aussi un permis de fauconnier ou d'apprenti-fauconnier, ou si le chasseur est accompagné du titulaire d'un permis de fauconnier.
 9. Permis valable seulement lorsque le détenteur utilise les services d'une pourvoirie.
- * Les permis de la saison 2016-2017 seront en vente à **partir du 15 mars 2016** chez les agents de vente de permis.